

QUI PEUT FAIRE APPEL AU COMITÉ DES USAGERS ?

Toute personne qui s'intéresse au bien-être d'un ou de plusieurs usagers du CRDITEDME peut s'adresser au comité des usagers.

Les usagers, les parents et les proches peuvent obtenir de l'aide dans leurs démarches auprès de l'établissement.

Le comité est là pour vous ; vous pouvez obtenir du soutien par :

- téléphone
- courriel
- en personne

POUR JOINDRE LE COMITÉ DES USAGERS VOUS POUVEZ :

- › **vous informer** auprès d'un membre du personnel ou du bureau administratif de votre secteur pour obtenir les coordonnées du bureau du comité
- › **laisser un message** sur la boîte vocale du comité afin que nous communiquions avec vous dans les meilleurs délais
- › **adresser un courriel**
comite.usagers@crditedme.ca

LE COMITÉ DES USAGERS PEUT-IL VOUS AIDER ?

1 866 446-3006
450 446-7477 poste 2400

Comité des usagers
255, rue Choquette
Belœil (Québec) J3G 4V6

**Vous êtes un proche
d'une personne
qui reçoit des services...**

**Vous recevez vous-mêmes
des services...**

du programme en déficience intellectuelle
et troubles du spectre de l'autisme du
CRDITEDME du CISSS de la Montérégie-Ouest.



*N'hésitez pas à communiquer
avec le comité...*
nous voulons vous entendre...
nous vous aidons... vous nous aidez
à réaliser notre rôle :
défendre les droits des usagers

LE CRDITEDME DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

Assure des services à des personnes ayant un retard de développement, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ;

Offre à ces personnes des services d'adaptation, de réadaptation et de soutien à l'intégration sociale ;

Offre aussi à leur famille et à leurs proches des services de soutien.

LE COMITÉ DES USAGERS

- est constitué d'adultes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, de parents et de représentants d'usagers.
- représente les usagers de l'ensemble du territoire.
- leur transmet de l'information sur les services ;
- peut accompagner un usager seul lors de son plan d'intervention.
- peut accompagner les personnes dans leur démarche de plainte.
- donne son avis sur les dossiers et les orientations de l'établissement .



LES USAGERS

Les personnes qui reçoivent des services du CRDITEDME :

- enfants, adolescents et adultes ;
- leurs parents, leurs proches ou leurs représentants.

LES DROITS DES USAGERS

Droit au respect et à la dignité

Droit d'être informé adéquatement

Droit d'être accompagné par la personne de son choix

Droit de recevoir des services de qualité en toute confidentialité

Droit à l'intégrité physique et psychologique

LES RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

Participer dans la mesure de ses capacités, aux prises de décision cliniques le concernant

Collaborer à son plan d'intervention en formulant ses besoins et ses attentes

LES FONCTIONS DU COMITÉ DES USAGERS

Tel que défini par l'article de la Loi sur les services de santé et les services sociaux

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations.
2. Promouvoir l'amélioration de leurs conditions de vie.
3. Évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services de l'établissement.
4. Défendre les droits et intérêts collectifs des usagers.
5. Défendre les droits et intérêts individuels d'un usager qui en fait la demande.
6. Accompagner et assister, sur demande, un usager, un parent ou un représentant d'adulte dans ses démarches auprès de l'établissement.
7. Accompagner ou assister un usager, un parent, un proche ou un représentant d'adulte qui veut formuler une plainte.

